



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

écoles normales supérieures

Question écrite n° 21776

Texte de la question

M. Jean-Pierre Foucher attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'avenir des locaux situés à Fontenay-aux-Roses libérés par le départ de l'Ecole normale supérieure à Lyon. Les pouvoirs publics ont confirmé il y a quelques mois la décision de délocalisation, d'ailleurs fort coûteuse, et les personnels enseignants et les élèves ont exprimé depuis leur vif désir que les deux sections sciences et lettres soient regroupées. Ainsi Fontenay-aux-Roses perd définitivement la présence d'un établissement compétent et renommé internationalement. Les locaux libérés pourraient être utilisés pour abriter un autre organisme d'enseignement ou servir d'annexe à un établissement existant. Ainsi Fontenay-aux-Roses conserverait son prestige d'implantation d'enseignement de qualité. Il lui demande quelle décision il envisage de prendre dans cette affaire.

Texte de la réponse

Le contrat de plan Etat-région de la région Ile-de-France prévoit la réutilisation des locaux de Fontenay-aux-Roses à des fins universitaires. Le ministère de l'éducation nationale a en effet obtenu l'autorisation de conserver ces locaux.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Foucher](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (12^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21776

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 1998, page 6347

Réponse publiée le : 19 juin 2000, page 3680